Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du comité de suivi annuel des services communs :
« instruction des autorisations d'urbanisme »
« planification territoriale »
« projets et aménagements opérationnels »
« conseil en énergie partagée »

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-146

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :

Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Il a été exposé,

L'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales permet à un EPCI à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.
Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a mis en place plusieurs services communs destinés à renforcer la mutualisation des moyens et à accompagner les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme.

A ce titre, quatre services communs ont été créés :
- service commun : « instruction des autorisations d'urbanisme »,
- service commun : « planification territoriale »,
- service commun : « projets et aménagement opérationnels »,
- service commun : conseil en énergie partagée »

Service commun « instruction des autorisations d'urbanisme »

Soixante communes ont adhéré à ce service commun.
Ce service assure, pour le compte des communes adhérentes, l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, depuis le dépôt de la demande jusqu'à la préparation de la décision soumise à la signature du maire, lequel demeure l'autorité compétente en matière d'urbanisme.
Il intervient notamment pour l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et autorisations de travaux relatives aux établissements recevant du public.
Au-delà de cette mission d'instruction, le service commun apporte une assistance technique et juridique aux communes et à leurs élus, garantit la sécurité juridique des actes d'urbanisme, favorise la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale et contribue à l'harmonisation des pratiques d'instruction afin d'assurer une cohérence dans le développement du territoire

Service commun « planification territoriale »

Ce service commun permet aux communes membres de bénéficier de l'ingénierie de la communauté d'agglomération en matière de planification territoriale. Le service commun planification territoriale accompagne les communes dans l'élaboration, la révision et la modification de leurs documents d'urbanisme (PLU).
Il assure un rôle central d'interface entre les communes, l'Agglomération et les bureaux d'études, en garantissant des documents à la fois juridiquement sécurisés, techniquement solides et cohérents à l'échelle intercommunale. Le service commun planification territoriale propose un accompagnement complet :
• Pilotage des procédures d'urbanisme via un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents,
• Conseil et appui aux élus,
• Gestion des bureaux d'études de l'accord-cadre.
Le service agit comme chef d'orchestre des procédures, garantissant qualité, cohérence et maîtrise des coûts.

20 communes adhèrent actuellement à ce service.

Service commun « Projets et Aménagement Opérationnels » :

Le service commun « Projets et Aménagements opérationnels » accompagne les communes membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement.
Il intervient notamment dans les opérations de résorption de friches, de requalification ou de création d'espaces publics, de réaménagement de centres-bourgs, d'aménagements paysagers ainsi que dans les procédures de permis d'aménager, de zones d'aménagement concerté (ZAC) ou de programmation d'opérations d'aménagement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Par son expertise technique et son accompagnement, ce service permet aux communes de bénéficier d'une ingénierie spécialisée pour conduire leurs projets de développement et d'aménagement du territoire.
12 communes sont adhérentes.

Service commun « conseil en énergie partagé » :

Le service commun « conseil en énergie partagé » accompagne les communes membres par la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé, chargé de valoriser les certificats d'économie d'énergie généré par l'installation d'équipements économes.

Les conventions des services communs prévoient l'intervention d'un comité de suivi régulier de l'application des conventions, composé d'un représentant de l'agglomération et d'un représentant de chaque commune adhérente au service commun.

Ce comité, qui se réunit une fois par an, est notamment chargé :

- de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention,
- le cas échéant, d'être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services entre les parties.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit ainsi désigner son représentant au sein de ces comités de suivi.

Chaque commune devra également désigner son représentant au sein de chacun des comités de suivi.

Il est proposé de désigner pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, un même représentant, au sein du comité de suivi annuel de ces services communs, à savoir le Vice-Président en charge de l'appui aux communes et des mutualisations :

REPRESENTANT
Frédéric GIROUX

Pour rappel, les modalités de désignation sont les suivantes :

- *le vote a lieu au scrutin secret, au scrutin uninominal ;*
- *si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;*
- *le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;*
- *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président.*

***Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L.5211-1,*
***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 14/07/2026

Après en avoir délibéré, après appel à candidature et en l'absence de candidature contraire, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 contre, 2 abstentions, 2 n'ont pas pris part au vote) :

ARTICLE 1 : DÉSIGNE le membre du comité de suivi annuel des services communs comme suit :

REPRÉSENTANT
Frédéric GIROUX

ARTICLE 2 : INVITE les communes membres de chaque service commun à désigner leur représentant au sein de chaque service commun.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIL. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Président** **Christophe LE DORVEN** **Secrétaire de séance** **Nelson FONSECA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026